



L'insalubrité des logements : un enjeu qui nous concerne tous

Contexte

- L'insalubrité des logements est un problème de santé publique.
- A Montréal, près d'un tiers (1/3) des ménages ferait face à au moins un problème d'insalubrité (vermines, moisissures, humidité, etc.) (INSPQ, <https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/qualite-de-l-air-et-salubrite/insalubrite/insalubrite-dans-l-habitation-portrait-de-la-situation-au-quebec>).
- Dans l'Est de Montréal, plus de 25 % des ménages rapportent des signes de moisissures et d'humidité extrême dans leur logement (Trajectoires de services – insalubrité dans les logements dans l'Est-de-l'île-de-Montréal, Rapport d'activités, mars 2018).
- L'insalubrité des logements affecte la santé (physique, mentale) et la qualité de vie des individus.
- La gestion de l'insalubrité des logements est une responsabilité collective.

Objectif de la communication

- Clarifier le mandat du comité Insalubrité CIUSSS- EMTL et informer les employés sur les différents outils et ressources disponibles pour accompagner la clientèle face à cette problématique.

Messages clés aux employés

- Le mandat du comité Insalubrité est de soutenir les SAC(s), ICASI(s), ASI(s) dans la recherche de pistes de solutions et faciliter le réseautage pour la résolution de cas complexes ou persistants.
- Avant de communiquer avec l'équipe insalubrité CIUSSS-EMTL :
 - ✓ Consulter les ressources sur le site intranet sous l'onglet : <http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=3043>
 - ✓ Si vous ne trouvez pas de réponse ;
 - ✓ Discuter de la situation avec votre SAC ou ICASI pour trouver une solution. En cas de besoin, ou devant un cas complexe, l'intervenant (e) doit remplir le formulaire de demande de soutien pour cas complexe d'insalubrité via le lien disponible sur l'intranet :
 - ✓ En tout temps, avec l'approbation de votre SAC ou ICASI, il est possible de communiquer avec les membres du comité insalubrité CIUSSS-EMTL via l'adresse courriel insalubritecomplexe.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.
- La gestion des problèmes d'insalubrité des logements relève de la responsabilité de tous les acteurs du réseau (gestionnaires, intervenants, etc.).

Documents pertinents

- Formulaire de demande électronique, disponible sur l'intranet sous l'onglet Santé populationnelle > logements, dans chaque thématique>obtenir de l'accompagnement>3.équipe santé publique (cas complexe)
: https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KP7hBotfdUC_bK4kvhp5kn7IS8dregBPvXvB5Yx3E5hUQVY3M_UtIWUZCRzhBWUFQRVY2Tk45NTk4OC4u
- Guide en cas d'insalubrité CIUSSS Centre-Ouest : https://cdn.ciusscentreouest.ca/documents/ciuss-coim/Programmes_et_services/Sante_publique/Salubrite_et_abordabilite_des_logements/Guide_en_cas_d_insalubrite_a_l_intention_du_personnel_du_reseau_de_la_sante_et_des_services_sociaux.pdf?1644939804